

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté ministériel portant notification des offres du Domaine pour les immeubles nécessaires à la construction du boulevard Horizontal entre le boulevard de l'Observatoire et l'Hôpital.

EXTÉRIEUR :

Communication de M. le Consul Général d'Italie relative à la VIII^e Exposition des Beaux-Arts à Florence.

TRAVAUX PUBLICS :

Adjudication de travaux relatifs à l'élargissement du boulevard des Moulins.

ECHOS ET NOUVELLES :

Mort de M. de Monicault, ancien Avocat Général près le Tribunal Supérieur de Monaco.

Régates à voiles organisées par la Société des Régates.

Sortie du Sport Automobile et Vélocipédique.

Fête patronale de la Saint-Roman.

Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.

Mouvement du Port de Monaco.

EXTÉRIEUR

M. le Consul général d'Italie à Monaco vient de porter à la connaissance du Gouvernement Princier, en suite d'une dépêche-circulaire, du 25 juillet dernier, émanant du Ministère des Affaires étrangères à Rome, que la VIII^e Exposition des Beaux-Arts, organisée par l'Association des Artistes italiens, aura lieu, du 1^{er} mars au 31 octobre 1913, à Florence, siège de l'Association.

TRAVAUX PUBLICS

Le procès-verbal de la séance d'adjudication de certains travaux relatifs à l'élargissement du boulevard des Moulins a été approuvé le 4 août courant.

En conséquence, a été déclaré adjudicataire M. Bona Ange qui a consenti un rabais de 13,50 % sur le bordereau des prix établi par le Département des Travaux Publics.

Les travaux dont il s'agit sont ceux à exécuter sur les parcelles de terrains expropriés dont l'Administration des Domaines aura pu prendre possession avant le 1^{er} octobre prochain.

ÉCHOS & NOUVELLES

DE LA PRINCIPAUTÉ

Nous avons appris, avec un vif sentiment de regret, la mort de M. Charles de Monicault, survenue le 5 août, à Chantilly, où il remplissait la charge d'administrateur du Domaine appartenant à l'Institut de France.

Avocat au barreau de Lyon, où il avait occupé, pendant près de vingt années, une place distinguée, avocat général près le Tribunal Supérieur de Monaco, conseiller d'État, chevalier de Saint-Charles, M. de Monicault fit preuve, dans ces fonctions, d'éminentes qualités de savoir, rehaussées de bonté et d'une rare modestie; travailleur réfléchi, jurisconsulte avisé, magistrat d'une honorabilité parfaite, il s'était acquis la confiance des justiciables, l'estime et la sympathie de tous.

Les funérailles ont eu lieu dans l'église de Notre-Dame de Chantilly, le 9 août, au milieu d'une nombreuse assistance.

Le deuil était conduit par MM. Jean, Paul, Louis, Henri et Charles de Monicault, ses fils.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. de Foville, de l'Académie des Sciences morales et politiques; Elie Berger, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; Lafenestre, de l'Académie des Beaux-Arts, et Omer Vallon, maire de Chantilly.

S. A. R. M^{me} la Duchesse de Chartres assistait à la cérémonie.

L'inhumation a eu lieu à Saint-Genis-Laval (Rhône), dans un caveau de famille.

Nous adressons à M^{me} de Monicault et à ses enfants, en cette douloureuse circonstance, l'expression de nos sincères condoléances et de la part bien vivée que nous prenons au deuil qui les frappe.

Le dimanche 4 août ont eu lieu, en dehors du Port, d'intéressantes courses de voiliers organisées par la Société des Régates, sous le patronage du Comité des Fêtes.

Un temps superbe a favorisé ces épreuves qui ont été suivies avec beaucoup d'intérêt par un nombreux public réuni sur les terrasses du Casino.

Voici les résultats de cette journée :

Voile à tiers n'excédant pas 4^m85, sans voûte ni guibre. Liberté de foc.

Anna II, Voluntarius, Victorine (les trois concurrents de cette série n'ont pu terminer le parcours avant la clôture des courses fixée à 6 h. 1/2).

Voile à tiers au-dessus de 4^m85 et n'excédant pas 5^m75, sans voûte ni guibre. Liberté de foc.

1^{er}, Ange, à M. Lamberti Ange; 2^e, Blanche, à M. Manzoni Jean; 3^e, Messaline, à M. Tarasco Louis; 4^e, Fifi, à M. Pasetti Philippe.

Houaris de 6^m25 maximum, sans voûte ni guibre.

1^{er}, Scintilla, à M. Saccone Pascal; 2^e, Auguste, à M. de Carli Auguste. — Warrior, à M. Projetti, abandonne.

Embarcations n'excédant pas 4^m50. Voilure réglementaire.

1^{er}, Saint-Laurent, à MM. Lorenzi frères; 2^e, Paulette, à M. Firpo Louis; 3^e, Marceline, à M. Novaro Jean.

Embarcations au-dessus de 4^m50 et n'excédant pas 5^m. Voilure réglementaire.

1^{er}, Kilosa, à M. Toscan; 2^e, Sarah, à M. Lorenzi Charles; 3^e, Marie-Gioconde, à M. Allègre Louis; 4^e, Felka, à M. Speranza. — Iloia, à M. Vallini Amédée, abandonne.

Yachts n'excédant pas 1 tonneau (jauge 1899).

1^{er}, Pierrot, à M. Puppi; 2^e, Musette, à M. Morasso Attila; 3^e, Zut, à M. Rastelli Pierre.

Yachts au-dessus de 1 tonneau et n'excédant pas 2 t. 5/10 (jauge 1899).

1^{er}, Iris, à M. Charles Asso; 2^e, Nini, à M. Louis Nigio. — Magali, à M. Émile Brésani, ne termine pas le parcours avant 6 h. 1/2.

Yachts au-dessus de 2 tonneaux 5/10 (jauge 1899) avec allégeances.

1^{er}, Skiroto, à M. Eugène Marquet. — Herculis, à M. Th. Gastaud ne termine pas le parcours avant 6 h. 1/2.

Série nationale. Yachts de 6^m50.

1^{er}, Paula, à M. Laurent Lorenzi; 2^e, Nénuphar, à MM. Vensan et Ferrari; 3^e, Quand-Même, à M. Visquis; 4^e, Fredou, à MM. Marsan et Barbéris; 5^e, M'Amie II, à MM. Lorenzi et Gasche. — Nénette, à M. Étienne Rocca, ne termine pas le parcours avant 6 h. 1/2.

Yachts de 6 mètres (J. I)

1^{er}, Lotus-Blanc, à la Société des Régates de Monaco; 2^e, Nicæ, au Syndicat Chauchard.

Remarqué au mât de signaux : MM. J. Vatrican, président de la S.R.M.; Pelissier, secrétaire; H. Vatrican, P. Champson, J. Cavatorta, etc.

Se trouvaient sur le bateau-commissaire : MM. J. Guizol, M. Burle, J. Baud.

Le même jour, à l'occasion du Convegno Cycliste International, organisé par la Société Sport Club Finale Ligure, le Sport Automobile et Vélocipédique de Monaco se rendait à Finalmarina (Italie).

De nombreux cyclistes, parmi lesquels nous pouvons signaler MM. de Héricourt, Antony Noghès, Bernardi, Bérolatti, Gignoux, Guiglion,

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Nous, Ministre d'État de la Principauté;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911;

Vu les Ordonnances Souveraines des 7 juin et 10 juillet 1912, déclarant d'utilité publique les travaux prévus au projet du 16 janvier 1912 pour la construction du boulevard horizontal entre le boulevard de l'Observatoire et l'Hôpital et prononçant l'expropriation des immeubles nécessaires à l'exécution du projet;

Attendu que d'après l'article 10 de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, l'Administration est tenue de notifier aux propriétaires et à tous autres intéressés qui ont été désignés ou sont intervenus dans le délai fixé par l'article 2, les sommes qu'elle offre pour indemnité;

Arrêtons ce qui suit :

ARTICLE 1^{er}. — Les sommes à offrir pour indemnités aux propriétaires ou dans le règlement des indemnités dues pour les immeubles situés dans la commune de la Condamine et nécessaires à l'exécution du projet sont et demeurent fixés à l'état ci-joint.

ART. 2. — Les indemnités énoncées dans ledit état seront offertes aux ayants droit conformément à l'article 10 de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911. Ces offres seront en outre publiées dans la commune de la Condamine, affichées à la porte de la Mairie et insérées au Journal officiel.

ART. 3. — M. le Maire de la Condamine certifiera que les publications et affiches prescrites par l'article précédent ont eu lieu conformément à la loi.

Monaco, le 10 août 1912.

Le Ministre d'État par intérim :

Le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics,

CH. BELLANDO DE CASTRO.

Projet de Construction d'un boulevard Horizontal

ENTRE LE BOULEVARD DE L'OBSERVATOIRE ET L'HOPITAL

ETAT des sommes à offrir pour indemnités aux Propriétaires ou autres ayants droit, relativement aux immeubles indiqués dans l'Ordonnance Souveraine du 10 Juillet 1912

(Exécution de l'Article 10 de l'Ordonnance Souveraine du 21 Avril 1911)

| NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURE DES PROPRIÉTAIRES | NUMÉROS du Plan Cadastral | QUARTIERS ou Lieux dits | NATURE des Propriétés | CONTENANCE à acquérir | PRIX du mètre du terrain non bâti | SOMMES résultant du prix ci-contre appliqués aux contenances de la colonne n° 5 | CAUSES donnant lieu à une augmentation de la valeur du terrain | VALEUR des augmentations ci-contre | SOMME TOTALE offerte au Propriétaire pour toute parcelle |
|---|---------------------------|-------------------------|------------------------------------|--|-----------------------------------|---|--|------------------------------------|--|
| 1. M ^{me} Marie-Jeanne-Caroline-Alexandrine Leydet, V ^{ve} de M. Charles-Vincent Bosio, demeurant à Nice, avenue Notre-Dame, n° 25 | B 458 p. | Moneghetti | Terrain à bâtir | 400 ^m 2 | 65 | 26.000 | | | 26.000 |
| 2. M ^{me} V ^{ve} Bosio sus nommée, M ^{me} Alexandrine Jeanne-Marie-Caroline Leydet, épouse de M. Ernest-Edouard Tamburini, consul de France en retraite, demeurant à Monaco, rue des Briques | B 456 p. | — | Id. | 405 ^m 2 | 65 | 32.175 | | | 32.175 |
| 3. M. Jean Vatrican, entrepreneur de travaux publics, demeurant à La Condamine, boulevard de l'Ouest, chalet Speranza | B 456 p. | — | Cour | 144 ^m 2 | 50 | 7.200 | | | 7.200 |
| 4. Hoirs Hollier-Larousse : 1 ^o M ^{me} Albertine-Rosalie Joswik, V ^{ve} de M. Jules-Raphaël-Edmond Hollier-Larousse, demeurant à Paris, 74, rue d'Assas; 2 ^o M. Pierre Hollier-Larousse, imprimeur-éditeur à Paris, 30, avenue de Breteuil; 3 ^o M. Jules Hollier-Larousse, éditeur à Paris, 91, rue du Cherche-Midi; 4 ^o M ^{me} Jeanne Hollier-Larousse, épouse de M. Joseph-Samuel Krug, négociant à Reims, 40, boulevard Landy; 5 ^o M ^{me} Louise Hollier-Larousse, épouse de M. Alfred Wens, négociant à Reims, 10, rue Piper. | B 458 p. | — | Cour | 2 ^m 2 | 50 | 100 | | | 100 |
| 5. M. Étienne Vatrican, rentier, demeurant à La Condamine, boulevard de l'Observatoire | B 456 p. | — | Terrain à bâtir | 116 ^m 2 | 50 | 5.800 | | | 5.800 |
| 6. M ^{me} V ^{ve} Bosio; M ^{me} Tamburini; Hoirs Hollier-Larousse; Tous sus nommés. | B 458 p. | — | Chemin | 370 ^m 2 | 1 | 370 | | | 370 |
| 7. M. Louis Azinari de San Marzano, propriétaire de l'École Apostolique, demeurant à La Condamine | B 458 p., 460 p. | — | Cour, Sacristie Terrain à bâtir | 500 ^m 2 | 40 | 20.000 | | | 20.000 |
| 8. M. Henri Zanoli, architecte, demeurant à La Condamine, villa La Royana | B 458 p. | — | Jardin | 195 ^m 2 | 40 | 7.800 | | | 7.800 |
| 9. M ^{me} Pauline Crovetto, épouse de M. Jean Sanguigorio ou Sangeorges, caissier à l'hôtel de Paris, demeurant à Monaco, rue de l'Église | B 432 p. | — | Jardin et Cour | 100 ^m 2 | 50 | 5.000 | | | 5.000 |
| 10. M ^{me} Théodorine Vatrican, épouse de M. Louis Fischetti, inspecteur au Casino, demeurant à La Condamine, boulevard de l'Observatoire | B 461 p. | — | Trottoir | 6 ^m 2 | 1 | 6 | | | 6 |
| 11. Hoirs Berrens : 1 ^o M. Joseph-Henri Berrens, ingénieur à Barcelone; 2 ^o M ^{me} Mathilde-Clotilde Berrens, épouse de M. Ramon Sacranell, avocat à Barcelone; 3 ^o M ^{lle} Jeanne-Euphrasie Berrens, propriétaire à Tarbes, 14, rue Abbé-Torné. | B 432 p. | — | Terrain | 2.440 ^m 2 | 1 | 2.440 | | | 2.440 |
| 12. M. Jean-Joseph-Arthur Gragnon, trésorier payeur général de l'Yonne, demeurant à Auxerre, rue Milliaux | B 422 p. | — | Terrain à bâtir | 78 ^m 79 | 50 | 3.989 50 | | | 3.989 50 |
| 13. M. Sylvain Barral, contrôleur au Casino, demeurant à La Condamine, villa Les Caroubiers | B 423 p., 424 p. | — | Terrain à bâtir Maisons, Jardin | 530 ^m 2 | 30 | 15.900 | 2 Maisons | 80.000 | 95.900 |
| 14. M. Louis-Gabriel Arnoux, rentier, demeurant à La Condamine, villa Germaine, Uafruitier. — Hôpital de Monaco, nu-propriétaire | B 422 p. | — | Jardin | 140 ^m 2 | 50 | 7.000 | | | 7.000 |
| 15. M ^{me} Marie-Pauline-Cornélie-Mathilde-Marguerite de Vedel, V ^{ve} de M. Auguste-Camille-Louis-Marie Gaudin de Villaine, propriétaire, demeurant à Paris | B 423 p., 424 p. | — | Chemin | 218 ^m 2 | 1 | 218 | | | 218 |
| 16. Hoirs Cresp : 1 ^o M ^{me} Rose-Mouton, V ^{ve} de M. Pierre-Jean-Cresp, demeurant à La Condamine, rue Grimaldi, villa Trianon; 2 ^o M ^{me} Marguerite-Cresp, épouse de M. Joseph Coccolotto, contre-maitre électricien, demeurant à La Condamine, rue Grimaldi, villa Trianon | B 416 p. | Révoires | Terrain à bâtir | 240 ^m 2 | 30 | 7.200 | | | 7.200 |
| 17. Hoirs Pariot : 1 ^o M ^{me} Joséphine Laubin, V ^{ve} de M. Charles Pariot, demeurant à La Condamine, villa des Glaieuls; 2 ^o M ^{me} Céline-Jeanne Pariot, épouse de M. Pascal-Luca, demeurant à La Condamine, villa des Glaieuls; 3 ^o M ^{me} Clémentine-Virginie Pariot, épouse de M. Antoine Ozzelli, demeurant à Menton, rue Partonneaux; 4 ^o M. Victor-Charles Pariot, demeurant à La Condamine, villa des Glaieuls | B 466 p. | — | Cour | 2 ^m 50 | 20 | 50 | | | 50 |
| 20. M. Louis Médecin, propriétaire, demeurant à La Condamine, chemin des Révoires | B 408 p. | — | Terrain à bâtir | 320 ^m 2 | 20 | 6.400 | | | 6.400 |
| 21. M ^{me} Pauline Capponi, épouse de M. Pascal Bianchi, demeurant à La Condamine, maison Capponi. M. Louis Capponi, imprimeur, demeurant à La Condamine, maison Capponi. | B 408 p. | — | Id. | 90 ^m 2 | 20 | 1.800 | | | 1.800 |
| 22. M. Charles Saytour, attaché au Gouvernement, demeurant à Monaco, rue du Milieu | A 77 p. | — | Id. | 320 ^m 2 | 20 | 6.400 | | | 6.400 |
| 23. M ^{lle} Mathilde Gastaud, propriétaire, demeurant à Beausoleil | A 77 p. | — | Id. | 449 ^m 2 | 20 | 8.980 | | | 8.980 |
| 24. Hoirs Pendillon : 1 ^o M ^{me} Catherine-Martini, dite Angeline, V ^{ve} de M. François-Marius-Antoine Pendillon, demeurant à La Condamine, chemin des Révoires, maison Pendillon; 2 ^o M ^{me} Antonia-Clémentine, dite Justine, Pendillon, épouse Rosia-Alexandre Baret, demeurant à Monaco. 3 ^o M. Eugène-Romain Pendillon, marinier, demeurant à La Condamine, chemin des Révoires, maison Pendillon; 4 ^o M. Antoine-Isidore-Paul Pendillon, mineur, sous la tutelle légale de M ^{me} V ^{ve} Pendillon, sa mère, sus nommée. | A 82 p. | — | Id. | 65 ^m 2 | 15 | 975 | | | 975 |
| 25. M. Joseph Bermond, ancien boulanger, et M ^{me} Elisabeth Blanchi, son épouse, demeurant à Menton | A 77 p. | — | Terrain à bâtir et Maison | 165 ^m 2 | 15 | 2.475 | Maison | 10.000 | 12.475 |
| 26. M. Jules Gastaud, commis à la Trésorerie, demeurant à Monaco | A 77 p. | — | Terrain à bâtir | 160 ^m 2 | 15 | 2.400 | | | 2.400 |
| 27. M. Julius Baumgartner, docteur en médecine, demeurant à Baden-Baden | A 82 p. | — | Id. | 140 ^m 2 | 10 | 1.400 | | | 1.400 |
| 28. M ^{me} Catherine Gastaud, propriétaire, V ^{ve} de M. Honoré Buffa, demeurant à Monaco, rue du Milieu | A 77 p. | — | Id. | 240 ^m 2 | 15 | 3.600 | | | 3.600 |
| 29. M. Vincent Laura, employé au Casino, demeurant à La Condamine, rue du Rocher | A 69 p. | — | Id. | 250 ^m 2 | 15 | 3.750 | | | 3.750 |
| 30. M ^{me} Marie Cantani, V ^{ve} de M. Ferdinand Giangiacomi, demeurant à La Condamine, quartier de Fontvielle | A 69 p. | — | Id. | 200 ^m 2 | 15 | 3.000 | | | 3.000 |
| 31. M. Jean Littardi, jardinier, et M ^{me} Marguerite Genovese, son épouse, demeurant à La Condamine, quartier des Révoires | A 69 p. | — | Maison et Cour | 142 ^m 50 | 15 | 2.137 50 | Maison | 8.000 | 10.137 50 |
| 32. M. Dominique Ratti, négociant, et M ^{me} Marie-Bestagno, son épouse, demeurant à La Condamine, boulevard Charles III, maison Settimo | A 69 p. | — | Terrain à bâtir | 210 ^m 2 | 15 | 3.150 | | | 3.150 |
| 33. M ^{me} Madeleine Gayolla, ménagère, demeurant à La Condamine, rue Terrazzani | A 69 p. | — | Maison et Cour | 180 ^m 2 | 15 | 2.700 | Maison | 12.000 | 14.700 |
| 34. M. Charles Nano, employé à l'Usine à Gaz, et M ^{me} Marie Pozzi, son épouse, demeurant à La Condamine, avenue Plati, maison Fabris | A 69 p. | — | Terrain à bâtir | 200 ^m 2 | 12 | 2.400 | | | 2.400 |
| 35. Joseph Mottura, demeurant à Monte Carlo | A 69 p. | — | Rochers | 1.607 ^m 54 | 10 | 16.075 40 | | | 16.075 40 |
| 36. M ^{me} Eufalie-Léonie-Lucie Biovès, épouse de M. Ernest Plati, demeurant à Beausoleil, quartier du Tenac | A 69 p. | — | Route | 210 ^m 2 | 1 | 210 | | | 210 |
| 37. Hoirs Ajani : 1 ^o M ^{me} Marie-Léonie-Barbe Ajani, épouse de M. Félix-Marcellin-Jean-Baptiste Cornignon, docteur en médecine, demeurant à Monte Carlo, boulevard des Moulins; 2 ^o M ^{me} Louise-Mathilde-Marie-Antoinette Ajani, épouse de M. Joseph Maurel, vice-président du Tribunal de 1 ^{re} instance, demeurant à Monte Carlo, villa Crovetto; 3 ^o M ^{me} Marie-Françoise-Théodorine Ajani, épouse de M. Charles-Louis, marquis Bajola-Parisani, avocat, demeurant à Rome, cours Victor-Emmanuel, n° 269. | A 78 p. | — | Rochers Tréfonds | 250 ^m 2 524 ^m 2 | 10 1 | 2.500 524 | | | 3.024 |
| 38. MM. Notari frères : 1 ^o M. Louis Notari, ingénieur des Travaux Publics, demeurant à Monte Carlo, villa Crovetto; 2 ^o M. André Notari, avocat à la Cour d'Appel, demeurant à La Condamine, boulevard de l'Ouest; 3 ^o M. Joseph-Léon Notari, étudiant en médecine, demeurant à Turin. | A 78 p. | — | Rochers Tréfonds | 86 ^m 2 86 ^m 2 | 10 1 | 860 86 | | | 946 |
| 39. M ^{me} Louise Crovetto, propriétaire, V ^{ve} de Jean Notari, demeurant à Monaco | A 78 p. | — | Rochers | 35 ^m 2 | 10 | 350 | | | 350 |

Nicorini et Sapey, ne craignirent pas d'effectuer, par la route, sous la direction de M. Dichard, cette longue randonnée de 120 kilomètres. Ils rejoignaient à Albenga les quelques sociétaires qui étaient arrivés dans cette ville à 4 h. 26 du matin par le train parti de Monaco à minuit 13.

La colonne cycliste fut en outre complétée par quatre motocyclistes : MM. Chiavassa, Gamba, Lorenzi et Momège.

A quelques kilomètres de Finalmarina, le S. A. V. M. était accueilli par la Municipalité, le Président et les Membres du Bureau du Sport Club Finale Ligure.

Drapeau en tête, précédés de la Musique Municipale, les cyclistes monégasques, en maillots blanc et rouge, défilèrent dans les rues de la ville, aux acclamations de la foule, pour se rendre au théâtre Sivori où le vin d'honneur leur fut offert.

Ensuite eut lieu la distribution des récompenses : la Société de Monaco fut de toutes les Sociétés présentes la plus favorisée. Elle obtenait le Grand Prix d'honneur d'Excellence, une riche bannière en soie blanche brodée d'or; le premier Prix des Groupements ayant effectué le plus long parcours, grande plaquette argent de 27^{cm} sur cadre en chêne; le premier Prix des Sociétés étrangères et le deuxième Prix des Sociétés en uniforme.

M. Lechner père recevait une Médaille d'argent en sa qualité de doyen des cyclistes ayant pris part au Convegno.

Après que les récompenses eurent été proclamées par le Président de l'Union Vélocipédique Italienne, M. Sacconi, maire de Finalmarina, prit la parole pour remercier les Sociétés qui avaient répondu à l'appel des organisateurs du Convegno. Il dit, notamment, combien il était heureux des succès remportés par le S. A. V. M. et il se fit l'interprète de la population de Finalmarina en affirmant que cette deuxième visite des Monégasques à la vieille cité ligurienne resterait dans le souvenir de tous.

M. Vialon, vice-président du Sport, répondit au discours de M. Sacconi en remerciant de la belle réception faite à la Société et en constatant, une fois de plus, le bienveillant accueil qui était réservé au S. A. V. M. sur le territoire italien. Il ne manqua pas de rappeler combien la Société avait été sensible aux marques de sympathie qui lui avaient été témoignées en Juillet 1905, lors de son passage à Finalmarina, et de faire connaître que la bannière qui lui avait été offerte à cette époque était le plus bel ornement de son Siège. Enfin, il ajouta que c'était en raison de cette cordiale réception que le Sport Monégasque avait tenu à participer aux fêtes de cette année.

Le discours du sympathique vice-président du S. A. V. M. fut interrompu, à plusieurs reprises, par de chaleureux applaudissements.

A 9 heures du soir, les sociétaires, chargés de lauriers, prenaient le train pour rentrer à Monaco où ils arrivaient à minuit et demi.

La fête patronale de la Saint-Roman a été célébrée, cette année, à Monaco, avec un éclat inaccoutumé et les réjouissances populaires, dont le programme avait été élaboré avec un soin tout particulier par le Comité des Fêtes de Saint-Roman, ont été favorisées par un temps superbe et une température délicieuse.

Un feu de joie, allumé le jeudi soir sur la place du Palais, a annoncé le commencement des réjouissances. Des terrasses du Casino, les murailles féodales de la demeure des Grimaldi, apparues à travers les flammes, présentaient un grandiose spectacle.

La retraite aux lanternes vénitienes a parcouru ensuite les principales rues de la ville au milieu de la plus joyeuse animation.

Vers neuf heures et demie avait lieu un bal d'enfants qui fut des plus réussis et qui se termina par une ample distribution de jouets.

Le lendemain, vendredi, après la messe traditionnelle à la Cathédrale, un vermouth d'honneur réunissait, sous les frais ombrages des platanes de la place Sainte-Barbe, le Comité, les Autorités locales et quelques notabilités.

Des toasts ont été portés par M. de Loth, qui a rappelé le succès toujours grandissant des fêtes de la Saint-Roman; par M. Barthélemy Imbert, qui a remercié les autorités pour la bienveillance et la sympathie qu'elles manifestent à l'égard du Comité; par M. de Castro, qui a fait allusion au bon vieux temps où les fêtes étaient aussi cordiales et aux progrès réalisés grâce au dévouement des dirigeants; par M. Melin, qui a parlé au nom de la Municipalité; par M. Boisson, le doyen des membres du Comité, qui, depuis plus de 50 ans, a vu se succéder les fêtes de la Saint-Roman toujours aussi joyeuses; et, enfin, par M. l'abbé Jeanin, qui s'est réjoui de voir maintenir les bonnes et saines traditions. L'orchestre s'est fait entendre dans plusieurs morceaux, notamment dans une polka pour deux pistons, fort bien exécutée.

A trois heures, notre excellente Société musicale la Lyre Monégasque, sous la direction de M. Detaille, donnait un très beau concert dont tous les morceaux furent fort applaudis.

Les lauréats de l'Etoile de Monaco qui remportèrent, le mois dernier, de si brillants succès au Concours de Chalon-sur-Saône, exécutèrent avec une rare perfection de très difficiles exercices aux barres parallèles, aux anneaux et aux barres fixes. Le public fit une véritable ovation à nos vaillants gymnastes.

A la tribune d'honneur nous avons remarqué : M^{mes} Flach et Barthélemy Imbert; MM. Bellando de Castro, conseiller de Gouvernement; Paul Adam, secrétaire particulier de S. Exc. le Ministre d'Etat; de Loth, chancelier de l'Ordre de Saint-Charles; Melin, adjoint au Maire de Monaco; Vatrican, vice-président, et Fontana, commissaire général du Comité des Fêtes; ainsi que plusieurs membres des Municipalités et de nombreux fonctionnaires.

A 9 heures du soir, un magnifique feu d'artifice était tiré sur les glacis et aussitôt après commençait le bal populaire qui fut des plus animés et dura jusqu'à l'aube.

Nous devons féliciter M. le Président et MM. les Membres du Comité de la Saint-Roman de la parfaite organisation de ces réjouissances.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences des 6 et 8 août, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

C. J.-A., marchand de légumes, 18 ans, né à La Turbie (A.-M.), demeurant à Beausoleil, quinze jours de prison, pour violences à agent de la force publique.

S. J.-A., apprenti menuisier, 13 ans, né à Calliano-Monferrato (Italie), demeurant à Monaco, huit francs d'amende, pour coups et blessures volontaires. Le père déclaré civilement responsable.

G. J., charretier, 55 ans, né à Pieve di Tecco (Italie), acquitté du délit d'outrage public à la pudeur, mais condamné à cinq francs d'amende pour avoir uriné sur la voie publique.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 31 juillet au 7 août 1912 :

Yacht à vapeur Val-Duchesse, belge, cap. Clément, prop. C. Dietrich, venant de Cannes.

Dundée Primitive, français, cap. Saumartin, venant de Marseille, — briques.

Vapeur Richard-Kelsall, anglais, cap. Jacobson, venant de Newcastle, — charbon.

Sept tartanes venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 31 juillet au 7 août :

Yacht à vapeur Val-Duchesse, à la mer.

Vapeur Richard-Kelsall, allant à Tunis, — sur lest.

Sept tartanes allant à Saint-Tropez, — sur lest.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Extrait publié en exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale).

Par exploit de M^e Blanchy, huissier, en date du vingt-quatre juillet mil neuf cent douze, enregistré, la nommée DURANT (LOUISE), âgée de trente-deux ans, née à Dijon (Côte-d'Or), ayant demeuré à Nice, 6, rue de la Cloche, et à Monte Carlo (Principauté de Monaco), villa Céline, 6, avenue Saint-Michel, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assignée à comparaître le jeudi vingt-neuf août mil neuf cent douze, à neuf heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de vol, délit prévu et puni par les articles 377 et 399 du Code pénal.

Pour extrait conforme :
P. le Procureur Général,
PAUL DE VILLENEUVE.

(Extrait publié en exécution de l'article 381 du Code de procédure pénale.)

Par exploit de M^e Blanchy, huissier, en date du vingt-quatre juillet mil neuf cent douze, enregistré, le nommé MAUREL (EDMOND), né le 17 avril 1882 à Vielmur (Tarn) s'étant dit « Merle Angelo », ayant résidé à la Condamine (Principauté de Monaco), villa Dunoyer, escaliers du Castellereito, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître le jeudi vingt-neuf août mil neuf cent douze, à neuf heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de vol, délit prévu et puni par les articles 377 et 399 du Code pénal.

Pour extrait conforme :
P. le Procureur Général,
PAUL DE VILLENEUVE.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SAISIE

Le samedi 31 août 1912, à 11 heures du matin, à Monaco, en l'étude et par le ministère de M^e LE BOUCHER, notaire à ce commis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur saisie

De trente Actions de la Société Monégasque de Panification Modèle Franco-Viennoise, société anonyme au capital de 700.000 francs, dont le siège est à Monaco, 11, rue Florestine.

La vente est poursuivie à la requête de M. Antoine MÉDECIN fils, propriétaire, demeurant à Monaco, créancier saisissant, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M^e Reymond, avocat.

Elle a été autorisée aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de Monaco le 22 février 1912 et suivant ordonnance rendue par M. le Président du dit Tribunal le 26 juillet 1912.

Les actions seront mises en vente en trois lots de dix titres, sur la mise à prix de mille francs par action, soit dix mille francs par lot, avec faculté d'abaissement à la fin.

Le prix sera payable comptant, outre les charges. Fait et rédigé par M^e Le Boucher, notaire à Monaco, soussigné, commis pour procéder à la vente aux termes des jugement et ordonnance précités et détenteur du cahier des charges.

Monaco, le 12 août 1912.

Pour M^e LE BOUCHER
en congé et par substitution :
(Signé) Alex. EYMIN.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
C. PASSERON et M. MARCHETTI, propriétaires-directeurs
20, rue Caroline, Condamine, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 30 juillet 1912, enregistré, M. PIERRE PERRAS, boucher, demeurant à Monaco, a vendu à M. PHILIPPE COASSOLO, boucher, demeurant à Monte Carlo, boulevard d'Italie, le fonds de commerce de Boucherie (Sucursale) qu'il exploitait à Monte Carlo, boulevard d'Italie, n° 14.

Avis est donné aux créanciers de M. Perras d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, par lettre recommandée, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la présente insertion, au domicile à cet effet élu à Monaco, à l'Agence, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 13 août 1912.

PASSERON et MARCHETTI.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1912.